



BBTK
ABVV



SETCa
FGTB



Coronavirus :

Petit rappel pour les prochains jours :

Dans le cadre des mesures « Coronavirus » le gouvernement a décidé de fermer certains types de commerce le WE.

Pour rappel , le droit du travail continue à s'appliquer :

- ⇒ *Votre employeur doit vous fournir du travail pour vos heures contractuelles.*
- ⇒ *De plus, les heures affichées sur votre horaire doivent vous être payées sauf si vous acceptez volontairement un changement d'horaire de dernière minute. Cela vaut pour demain et dimanche mais aussi les horaires déjà affichés les prochaines semaines.*

Nous ne doutons pas que certains employeurs essaieront de faire pression pour économiser des heures mais sachez que la loi et les CCT jouent en votre faveur.

Nous rencontrerons prochainement la fédération patronale du commerce et aborderons avec eux tous les thèmes sensibles de votre quotidien dans la vie de tous les jours avec le Coronavirus.

Nous diffuserons évidemment toutes les infos utiles rapidement !